



Service diocésain de la Pastorale Familiale

Projet pastoral

Le service diocésain de la pastorale familiale a pour mission de promouvoir et de soutenir la vie familiale dans le diocèse.

Son action veut se situer dans le prolongement du 3^{ème} Synode du diocèse et de la lettre pastorale « Au commencement », du 29 avril 2007, donnée par Monseigneur Dubost, pour mettre en œuvre les appels du Synode en ce qui concerne la famille.

Dans les trois années à venir, le service diocésain privilégiera trois axes d'action :

➤ Le soutien à la famille :

Si les personnes interrogées citent souvent la famille parmi les valeurs qui comptent, il n'est pas certain que tous parlent de la même chose. En effet, les diverses évolutions qu'ont connues notre société ces dernières décennies ont brouillé les repères.

Or la famille, en tant que lieu d'éducation et d'apprentissage des règles de vie en communauté, est un rouage essentiel pour un développement harmonieux de la vie sociale et de la vie ecclésiale. Dans ce contexte, il est donc primordial de découvrir voire de redécouvrir le sens de la famille. Il est également important que la société reconnaisse la famille comme un élément essentiel d'une vie qui respecte l'humanité des hommes et des femmes.

➤ La préparation au mariage :

Dans toutes les civilisations, les hommes et les femmes se sont mariés...et ont été soutenus par des traditions pour le faire. Aujourd'hui, ils doivent avancer, le plus souvent, sans l'aide des traditions, et l'Eglise doit leur fournir, quand ils le demandent, un soutien à leur préparation au mariage.

L'Évangile éclaire l'union de l'homme et de la femme d'une manière nouvelle et donne au mariage une signification pour le monde. Le service diocésain a pour première priorité le soutien de ceux qui sont engagés dans la préparation au mariage.

➤ Le soutien aux blessés de la vie familiale :

Nombre de couples sont déchirés par le fait d'être stériles, nombre d'enfants sont blessés par la mésentente de leurs parents, nombre de célibataires cherchent les chemins d'une fécondité, nombre de personnes souffrent de leur orientation sexuelle, nombre de couples sont divisés sur le statut de leur union, nombre de familles sont brisées.

Toutes ces personnes –en souffrance- doivent être accueillies et écoutées pour leur permettre de trouver leur place dans le respect de tous.

1) Soutenir la famille

Il s'agit de prendre en compte la famille telle qu'elle se vit aujourd'hui

- pour lui rappeler sa mission dans la vie sociale.
- pour lutter afin qu'elle ait plus de place dans la vie de la société

Ces objectifs appellent à :

- étudier la place faite à la famille dans la société civile
 - par l'Etat (DASS, CAF, etc...)
 - par les associations (dans tous les domaines, par exemple, culture, adoption, parrainage, prévention suicide, drogue, etc...)
- étudier l'enseignement de la Bible dans la tradition de l'Eglise en ce qui concerne les familles...notamment en ce qui concerne les plus faibles et la formation des plus jeunes et le respect de la vie.
- vivre et faire vivre ce qu'apporte la liturgie, la communauté chrétienne, l'approfondissement spirituel.

Pour mettre en œuvre ces objectifs, on tiendra compte des réalités humaines d'un diocèse marqué par :

- la diversité culturelle,
- des difficultés de communication entre générations (comme le souligne l'appel du Synode à l'intergénérationnel).

Mise en œuvre :

- Mettre en place des rencontres interculturelles (thèmes possibles : relation mère/enfants, autorité des parents dans différentes cultures).
- Envisager une réflexion transversale avec la catéchèse et l'aumônerie pour que les messes dites « des familles » soient des célébrations vécues en famille et qui contribuent à renforcer les liens familiaux.
- Organiser des temps d'échange d'expériences entre parents (café théo...).

- Organiser chaque année, le premier dimanche d'octobre, un temps liturgique qui s'adresse à toutes les familles dans l'Essonne (bénédiction des familles).

2) Préparer les mariages

Il s'agit à la fois de suppléer au manque de formation au mariage dans la vie civile, d'accueillir des couples en recherche de sacralisation de leur union et d'annoncer la bonne nouvelle du Christ sur le mariage.

Cet objectif appelle tous ceux qui contribuent à la préparation au mariage :

- à relire les orientations de la conférence des évêques de France de 2002
- à relire la lettre pastorale « Au commencement » de Monseigneur Dubost.
- à confronter leurs pratiques avec ce qui est préconisé et à les modifier en conséquence.

L'équipe diocésaine :

- recueille les réflexions des équipes de préparation au mariage
- et, éventuellement, actualise le guide pastoral de préparation au mariage en fonction de leurs réflexions.
- - réfléchit à l'opportunité d'une formation à la vie de couple et à la responsabilité des parents.
- prend en compte l'opportunité que donne la préparation au mariage et la découverte de l'amour pour favoriser une catéchèse adaptée.

Mise en œuvre :

Organiser une journée de rencontre annuelle des équipes de préparation au mariage pour confronter les pratiques et faire des choix de priorité.

Avoir des contacts réguliers avec les équipes locales.

Prévoir des temps de formation pour les animateurs de préparation au mariage.

3) Soutien des blessés de la vie familiale

Les blessures sont multiples. Il est urgent de ne sembler en exclure aucune, même s'il est difficile de porter attention à chacune.

Tous les blessés de la vie affective et familiale ont leur place dans l'Eglise. Il faut insister pour tous sur la place de la Parole de Dieu, de sa lecture et de sa méditation dans toutes les communautés.

Tous ont le droit de connaître l'appel du Christ à la sainteté et à la fidélité, et à trouver un chemin de fécondité. L'Eglise se doit de valoriser à la fois le mariage et la « continence » en vue du Royaume.

Les divorcés :

Le diocèse a une tradition d'accueil des divorcés. Elle doit être poursuivie sans, pour autant, minimiser l'appel du Christ à être fidèle à son mariage même lorsqu'arrive le pire.

Cette pastorale n'a de sens que si les communautés font tout ce qui est en leur pouvoir pour soutenir la vie familiale, pour aider les couples en difficulté et pour accompagner, dans leurs démarches civiles, les personnes qui vivent les drames de la violence.

Des constats :

La réalité est multiple : simple séparation, divorce civil, nouvelle union de fait, remariage civil. Beaucoup de chrétiens, même engagés dans l'Eglise, ne font pas toujours la distinction entre tous ces cas : ne pas oublier qu'ils recouvrent tous une réelle souffrance.

L'alliance conclue entre Dieu et chacun par le baptême n'est pas remise en cause par un divorce. Chacun a sa place dans la communauté. Par contre, l'alliance baptismale ne peut s'exprimer par la fidélité dans le premier mariage ni l'engagement à être fidèles jusqu'à la mort lorsqu'il y a « remariage » (qu'il soit reconnu par l'Etat ou de fait), et l'Eucharistie signe de cette alliance n'a plus de sens objectif...

Cependant, beaucoup de fidèles remariés civilement ressentent l'absence de communion eucharistique comme une « excommunication de fait » (même si le mot n'est pas prononcé).

Il faut remarquer enfin que certains divorcés (remariés ou non) s'auto-excluent sans se renseigner sur la place qu'ils pourraient trouver dans une communauté.

Des objectifs :

- Aider les enfants des couples divorcés et des familles recomposées.
- Aider chacun à se reconstruire.
- Impliquer les communautés chrétiennes pour accueillir les personnes en difficulté familiale, les personnes rejetées, les personnes divorcées, les personnes engagées dans une nouvelle union, et les aider à trouver leur place en leur sein.
- Faire entendre l'appel évangélique et chercher à aider nos contemporains à comprendre pourquoi il est difficile aux divorcés remariés d'accéder aux sacrements.

Mise en œuvre :

- Créer dans chaque secteur un groupe de personnes comprenant un ministre ordonné, qui prendra soin des personnes divorcées, quelle

que soit leur situation. On demandera à ces groupes ce qu'ils vivent afin d'enrichir la réflexion et d'établir une « politique » diocésaine.

- Au niveau diocésain, organiser des journées de réflexion et de prière pour des personnes divorcées, une fois par an, avec un thème différent chaque année.
- A l'occasion d'un remariage civil, il est possible de vivre un temps de prière. Pour cela, il faut former des chrétiens aptes à remplir ce rôle. Mais on suivra les directives données par Monseigneur Michel Dubost dans la lettre pastorale du 29 avril 2007 « Au commencement ».
- Aider les personnes divorcées remariées à trouver leur place dans la célébration liturgique.
- Parler de « communion de désir », vécue comme une sorte de « catéchuménat permanent ».
- Généraliser la participation à la communion telle qu'elle se pratique pour les jeunes enfants qui s'avancent en croisant les bras sur la poitrine. Chacun ainsi a sa place dans la procession de communion et reçoit une bénédiction avec une parole bienveillante.

+ Mgr Michel Dubost
Évêque d'Évry - Corbeil-Essonnes
le 8 février 2008